



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°12/2022

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 27 octobre 2022

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2023. Ce budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 700.-.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 9 décembre 2022,
vu le préavis municipal N° 12/2022,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2023, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 700.-.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :

Patrick Emery

La Secrétaire :

Valérie Pasteris

Annexe : budget 2023

Municipal responsable : M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2022.